

COMPTE RENDU

Séance du 30 janvier 2014

20 heures 30

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le trente janvier deux mil quatorze à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Michel SUPPLY, Maire.

Présents : M. GARET Philippe, M. COUSINA Denis, Mme MARCHANDISE Valérie, M. DELORME Joël, M. WAVREILLE Bernard, M. PARMANTIER Bernard, M. GUILLOT Serge, M. CONSTANT Philippe, M. COUSINA Raymond,

Absente excusée : Mme JAFFRÉ Michèle.

Mr Joël DELORME a été nommé secrétaire.

Date de convocation : le 22 janvier 2014

Le procès-verbal de la séance du 21 novembre 2013 est approuvé.

I. DELIBERATIONS

➤ **Délib n° 1/2014 Prise de connaissance du rapport 2012 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement**

Mr le Maire fait lecture du rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement :

FAITS MARQUANTS :

Poursuite du programme de zonage d'assainissement des communes de la Communauté de Communes Champagne Vesle.

Pour Ormes : VEOLIA assurait la collecte des eaux usées, l'entretien d'un poste de refoulement et le suivi clientèle par contrat d'affermage depuis le 1^{er} octobre 2000, contrat avenanté le 7 mai 2003. Ce contrat est arrivé à échéance le 30 septembre 2012.

Ormes a donc intégré le périmètre d'affermage de la Lyonnaise des Eaux à compter du 1^{er} octobre 2012.

Ormes fait partie de la station de Les Mesneux :

Volumes traités : 99 176 m³ (contre 101387 en 2011) soit 271 m³/jour (contre 290 en 2011).

Volumes assainis pour Ormes : 18225 m³ pour 195 clients (contre 18 226 m³ en 2011).

Coût total de l'assainissement pour 120 m³ : 2.72 €/m³ (contre 2.57 en 2011).

Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE) : 1600 € en 2012 (contre 1500 € en 2011).

Montant de la redevance communautaire : 0.69 €/m³ (contre 0.66 €/m³ en 2011).

Vu l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi N° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement et notamment son article 73,

Vu la loi N° 95-127 du 8 février 1995 sur les Marchés Publics et les Délégations de Service Public,

Vu le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement,

Vu le décret N° 2000-404 du 11 mai 2000 fixant les indicateurs techniques et financiers devant figurer sur ces rapports,

Vu la délibération n° 92/2013 en date du 19 décembre 2013 de la Communauté de Communes Champagne Vesle adoptant ce rapport,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Prend acte du rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

➤ **Délib n° 2/2014 Modification des statuts de la Communauté de Communes Champagne Vesle**

Mr le maire informe l'assemblée que lors de la réunion du 19 décembre 2013, le conseil communautaire a décidé de modifier ses statuts en choisissant d'adhérer à deux compétences du SIEM :

- Système d'information géographique (SIG) pour la dématérialisation des réseaux eaux usées et pluviales

- l'organisation des réseaux de communications électroniques (comme évoquée lors du précédent conseil municipal avec l'évolution des statuts du SIEM).

La CCCV demande donc aux communes de prendre une délibération.

Vu le code Général des Collectivités territoriales notamment son article L5211-6-1,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 11 décembre 2000 transformant le District Rural de Gueux en CCCV,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 mars 2006 portant modification des statuts et de la définition de l'intérêt communautaire,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 novembre 2012 portant modification du périmètre de la CCCV,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 17 septembre 2013 portant modification de la composition du conseil communautaire lors du renouvellement des conseils municipaux de mars 2014,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

EMET un avis favorable à la modification des statuts de la CCCV conformément à sa délibération n° 89/2013 en date du 19 décembre 2013,

Et APPROUVE en conséquence les statuts modifiés annexés.

➤ **Délib n° 3/2014 Taux de promotion pour avancement de grade**

Le Maire rappelle à l'assemblée que :

Conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux de promotion permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. (Si le taux est inférieur à 100%, l'assemblée délibérante peut prévoir que, lorsque le nombre calculé n'est pas un entier, la décimale est ajoutée au nombre calculé l'année suivante.)

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 12 décembre 2013,

Le Maire propose à l'assemblée de fixer le taux de promotion suivant pour la procédure d'avancement dans la collectivité, comme suit :

CADRE D'EMPLOIS	GRADES	TAUX (en %)
ADJOINT ADMINISTRATIF	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE	100 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, ADOPTE la proposition ci-dessus.

➤ **Vente d'une parcelle de la Zone des Blancs Fossés appartenant à un chemin communal**

Mr le Maire rappelle que lors de la dernière réunion de conseil, il a évoqué le sujet de la vente d'une partie du chemin communal situé dans la Zone des Blancs Fossés -faisant partie du domaine privé de la commune (au tableau jaune)- à la société D2M Immobilier.

Ce chemin appartient pour moitié à la commune d'Ormes et à la commune de Tinquex.

Mr MOINE de la société D2M Immobilier a mandaté le cabinet de géomètres Dhuyme Vittenet Renfer pour réaliser le document d'arpentage afin de cadastrer les parcelles.

Dans un premier temps, les communes de Tinquex et Ormes ont adressé un courrier à Mr MOINE pour une proposition de vente à 150 €/m².

Le Maire précise en outre que le chemin faisant partie du domaine privé communal : il faut lancer une procédure soumise à enquête publique pour le vendre.

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,

Le conseil municipal décide d'attendre la réponse de l'intéressé avant de lancer une quelconque procédure.

➤ **Délib n° 4/2014 Choix de l'entreprise chargée de la remise en état du Parc Multi sport**

Mr le Maire rappelle que lors des réunions de conseil précédentes, il a été envisagé de remettre en état le parc multi sport et notamment les aires de jeux.

Après lancement d'une consultation, les entreprises suivantes ont répondu :

- Devis EDIVERT : pour la remise en état des allées et des aires de jeux de 34 732.64€ HT
Pour la remise en état des massifs de 658.75 € HT.

Soit un Total de 35 391.39 € HT

- Devis CONDETTE : pour la remise en état des allées et des aires de jeux de 10 544.00 € HT
Pour la remise en état des massifs de 4 100 € HT

Soit un Total de 16 644 € HT.

Les membres du conseil, décident à l'unanimité,

d'attribuer la remise en état du parc Multi sport : à savoir les aires de jeux, les allées et les massifs, à l'entreprise CONDETTE, mieux disante :

- pour un montant de 4 903.60 € TTC pour l'entretien des massifs
- pour un montant de 12 610.62 € TTC pour la remise en état des aires de jeux et des allées.

➤ **Délib n° 5/2014 Avis sur la procédure de modification simplifiée du PLU de Thillois**

En tant que personne publique associée et conformément à l'article 121-4 du Code de l'urbanisme, Mr le Maire de Thillois demande à la commune de faire connaître son avis concernant la modification simplifiée de leur PLU.

Mr SUPPLY précise à l'assemblée que suite à l'adoption du PLU le 7 novembre 2005, puis modifié le 22 février 2010, la commune de Thillois a décidé d'engager une procédure de modification simplifiée afin de modifier les obligations de recul des constructions par rapport aux limites de leur terrain d'assiette en zone 1Au (article 1Au6) et de supprimer l'Espace Réservé n° 1 qui réservait des terrains pour le Contournement autoroutier Sud de Reims à présent terminé.

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,

Les membres du conseil,

Décident à l'unanimité de donner un avis favorable à la procédure de modification simplifiée du PLU de Thillois.

II. QUESTIONS DIVERSES

✘ DIA n°11/2013

La commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption sur 3 parcelles au 2, 4, 6 rue du Champ Jupin dans la Zone des Blancs Fossés.

✘ DIA n°12/2013

La commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption sur la parcelle lot N° 23 au 1, rue des Blancs Fossés dans la Zone des Blancs Fossés.

✘ DIA n°1/2014

La commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption sur la parcelle Lot n° 12 au 10, rue du Champ Jupin dans la Zone des Blancs Fossés.

✘ DIA n°2/2014

La commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption sur la parcelle Lot n° 25 au 5, rue des Blancs Fossés dans la Zone des Blancs Fossés.

✘ Projet salle des Fêtes : financement

Mr le Maire précise à l'assemblée que concernant l'aménagement du terrain communal de 4000 m² en lotissement, une évaluation des domaines a été réalisée et qu'il a reçu Mr MIRAMONT du cabinet de géomètres Dupont pour une étude de faisabilité.

Il ajoute qu'AGENCIA a adressé une proposition de convention pour une étude et qu'il rencontrera aussi l'Effort Rémois pour une étude préalable.

✗ Entretien des espaces verts

Les devis d'entretien proposés par CONDETTE pour l'année 2014 d'un montant de 5 243.40 € TTC pour le parc, et d'un montant de 2 394.60 € TTC pour les massifs sont approuvés.

✗ Logement communal

Un point sur l'avancement des travaux est fait par Denis COUSINA : les peintures sont presque terminées, la salle de bain ainsi que les nouvelles menuiseries devraient être posées avant mi février.

Un devis de ravalement des peintures des volets du logement et de la mairie a été demandé à l'entreprise DUFOUR TASSEL.

✗ Indemnité perceptrice

Mr le Maire expose à l'assemblée que conformément à l'arrêté ministériel en date du 16 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution des indemnités de conseil pouvant être accordées aux receveurs assurant des prestations de conseils et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, Mme TAGNON, perceuteur, a adressé le décompte de l'indemnité de conseil pour l'année 2013. Le montant versé pour l'exercice 2013 est de 326.85 €.

✗ Elections municipales 2014

Un point est fait sur les nouvelles modalités pour les électeurs et pour les futurs candidats pour les prochaines échéances électorales. Ces modalités sont aussi décrites sur le site de la commune, rubrique « démarches et formalités ».

✗ Rétrocession des voiries Zone des Blancs Fossés

Mr le Maire informe l'assemblée de la demande émanant de l'Effort Rémois pour rétrocéder à la commune les voiries du lotissement de la zone des blancs Fossés.

Le conseil précise qu'il est d'accord à la condition de reprendre en bon état les installations d'éclairage public, les trottoirs et la signalisation à la suite d'un PV de constatation.

Mr le Maire fait remarquer que la commune pourrait aussi faire procéder à la rétrocession des voiries du Lotissement les Vignes II. Pour cela il faut que les co-lotis en fasse la demande.

✗ Etat de consommation des crédits du budget 2013

Un bilan des dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2013 est présenté avec comparaison par rapport au budget 2012.

✗ Demandes diverses

Le conseil accède à la demande du chœur féminin Jean de Sainte Colombe pour utiliser l'Eglise Saint Remi pour un concert le 29 juin 2014.

Le conseil s'oppose à la demande d'autorisation de L'ADMR pour poser des panneaux de 40*50 cm d'indentification « ADMR dans votre commune ».

Le Maire informe l'assemblée du nouvel arrêté inter-préfectoral d'approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Aisne Vesle Suipe, et de l'arrêté préfectoral complémentaire portant autorisation de poursuivre l'exploitation de l'atelier de traitement de surface relatif à la société Jean et Chaumont.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h30.

Séance du 30 janvier 2014

N° délibérations	Thème	Objet de la délibération
1/2014	Intercommunalité	Rapport 2012 sur service public d'assainissement
2/2014	Intercommunalité	Modification des statuts de la CCCV
3/2014	Personnel	Taux de promotion avancement de grade
4/2014	Travaux	Choix de l'entreprise pour la remise en état du parc
5/2014	Urbanisme	Avis sur modification du PLU de Thillois